

UN DÉCÈS

Guide et démarches pour vous accompagner



2024



Pascal Riondet

Président de la
CMCAS Dauphiné Pays de Rhône

Chère Madame, cher Monsieur, cher(e) collègue,

Être confronté à la perte d'un proche est une épreuve difficile et cruelle. La douleur est immense, les repères s'écroulent, le monde vacille, mais en même temps, la nécessité, de régler les obsèques, la succession, les créances, vient s'imposer.

Afin de vous aider dans ses formalités, le conseil d'administration de la CMCAS Dauphiné Pays de Rhône a décidé d'éditer ce guide à votre attention.

Loin de prétendre couvrir la diversité des situations, vous trouverez, à la fin de ce livret quelques exemples de lettres-type ainsi que les liens utiles pour nous contacter.

Bien sûr, il n'a pas vocation à remplacer le contact humain si précieux et la proximité si chère aux yeux de vos élus. Si vous êtes confronté à la perte d'un être cher et que vous rencontrez la moindre difficulté ou vous posez la moindre question, contactez votre CMCAS ou votre SLVie qui seront à vos côtés et à votre écoute.

Vos élus, bénévoles et professionnels sont là pour vous accompagner.

MES NUMÉROS ET RÉFÉRENCES UTILES

NIA :

CMCAS d'appartenance : Dauphiné Pays de Rhône - 175

Tél. CMCAS : 04 75 78 15 00 **SLVie :**

Actifs	
N° de matricule	
Inactifs	
N° de pension	
Assurance(s) référence(s) du/des contrat(s)	
Habitation	
Véhicule	
Vie	
Autres	
Réf. abonnements	
Électricité	
Gaz	
Eau	
Téléphone	
Internet	
Autres	
N° fiscal	
Impôts sur le revenu	
Taxe d'habitation	
Taxe foncière	

SOMMAIRE

VOS DROITS ET DÉMARCHES	p.06
VOTRE CONJOINT(E) ÉTAIT AGENT DES IEG ?	p.12
VOTRE PÈRE OU VOTRE MÈRE ÉTAIT AGENT DES IEG ?	p.14
LES ADRESSES UTILES	p.15
LES SLVIE DE LA CMCAS	p.16
LE GLOSSAIRE	p.17
LES LIENS UTILES	p.18
EXEMPLES DE LETTRE TYPE	p.19
MES NOTES	p.23

VOS DROITS ET DÉMARCHES

CONCUBINAGE OU PACS

- Pas de droit à la pension de réversion,
- Arrêt du tarif agent,
- Affiliation à la Camieg et à Énergie Mutuelle (ex : Mutieg) ou Solimut, ou pendant un an, puis fin de droits,
- Maintien de droits aux Activités Sociales (CCAS et CMCAS) sous certaines conditions.

LES PREMIÈRES FORMALITÉS

◆ **Certificat de décès**

Il est établi par le médecin qui constate le décès.

◆ **Déclaration de décès**

Elle doit être réalisée dans un délai de 24 heures, à compter du décès, à la mairie du lieu de décès.

Présenter :

- le certificat de décès,
- le livret de famille,
- un justificatif d'identité pour la personne déclarante.

En cas de décès à l'hôpital, c'est souvent la direction de l'établissement qui effectue la déclaration.
Dans tous les cas, l'entreprise de pompes funèbres peut se charger de cette démarche.

Il est impératif de vous faire délivrer en plusieurs exemplaires :

- l'acte de décès.

En cas de succession :

- un certificat d'hérédité à la mairie ou chez le notaire.

VOS DROITS ET DÉMARCHES

FORMALITÉS À ACCOMPLIR*

→ Dans les 6 jours suivant le décès

Organismes	Objectifs de la démarche	Éléments à fournir
Banque	<ul style="list-style-type: none">→ Comptes arrêtés à la date du décès→ Comptes joints (M. Mme) non arrêtés	<ul style="list-style-type: none">→ N° compte→ Lettre d'accompagnement→ Acte de décès
Retraite anciens combattants	<ul style="list-style-type: none">→ Transfert ou arrêt de la pension	<ul style="list-style-type: none">→ N° de pension→ Lettre d'accompagnement→ Acte de décès
Conseil Départemental (titulaire Apa)	<ul style="list-style-type: none">→ Arrêt prestation Apa	<ul style="list-style-type: none">→ N° de Sécurité sociale→ Lettre d'accompagnement→ Acte de décès

Si besoin, n'hésitez pas à contacter la CMCAS ou votre service RH qui pourront vous orienter et vous aider dans vos démarches.

*Liste non exhaustive

→ Dans le mois suivant le décès

Organismes	Objectifs de la démarche	Éléments à fournir
Contrats d'assurance maison et voiture / association AGIRA* (vie) / autres	→ Changement de titulaire ou arrêt des contrats	→ Références contrats → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Organismes de crédit	→ Poursuite des remboursements → Application assurance décès	→ Référence crédit → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Abonnements EDF / Engie / Eau / Téléphone / Internet Autres abonnements	→ Changement de titulaire des contrats → Contrats gaz / électricité : maintien des tarifs particuliers si le contrat était au nom de l'ouvrant droit.	→ Références des contrats / abonnements → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Site Internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ex. Préfecture)	→ Changement de titulaire	→ N° d'immatriculation du véhicule → Acte de décès
Baux de location Copropriété	→ Changement de titulaire	→ Lettre d'accompagnement → Acte de décès

*Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance : dispositif de recherche de contrat Obsèques souscrit par le défunt.

VOS DROITS ET DÉMARCHES

→ Dans les 6 mois suivant le décès

Organismes	Objectifs de la démarche	Éléments à fournir
Services fiscaux Impôts sur le revenu Taxe foncière Taxe d'habitation Redevance audiovisuelle	→ Changement des bases fiscales	→ N° fiscal → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Notaire	→ Assurer la succession	→ Prendre contact avec le notaire de votre choix

Autres formalités à accomplir si la personne décédée dépend d'un régime général

→ Dans les 8 jours suivant le décès

Organismes	Objectifs de la démarche	Éléments à fournir
Sécurité sociale CPAM CARSAT (ex CRAM)	→ Capital décès → Couverture Sécurité sociale	→ N° Sécurité sociale → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
MSA Retraites complémentaires Retraite anciens combattants	→ Transfert ou arrêt de la pension	→ N° de pension → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Caisses d'allocations familiale	→ Changement de titulaire des contrats	→ N° d'allocataire → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Employeur	→ Résiliation du contrat de travail - Solde de tout compte	→ N° d'employeur → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Pôle Emploi	→ Résiliation d'inscription	→ N° Pôle Emploi → Lettre d'accompagnement → Acte de décès

VOTRE CONJOINT(E) ÉTAIT AGENT DES IEG ?

DANS LES 8 JOURS SUIVANT LE DÉCÈS

◆ Pour les inactifs

→ **La Cnieg (dès que possible)**

Pour le capital décès et la pension de réversion.

→ **Le Service des pensions**

Pour maintien du tarif agent, la Cnieg peut se charger de cette démarche.

◆ Pour les actifs

→ **L'employeur**

Coordonnées sur le bulletin de salaire ou sur la dernière déclaration annuelle des éléments de situation familiale afin d'obtenir :

→ le solde de tout compte (salaire, congés, intéressement, épargne salariale...),

→ le capital décès,

→ si accident du travail ou maladie professionnelle, participation aux frais funéraires et de transport du corps.

→ **QUATREM** (prévoyance complémentaire obligatoire pour les actifs).

◆ Pour tous

→ **IDCP**

Pour capital décès si adhésion.

→ **Le Contrat dépendance CCAS**

Si adhésion.

→ **La Caisse nationale de prévoyance (CNP)**

Pour la garantie obsèques, si adhésion CCAS.

DANS TOUS LES CAS CONTACTER

→ La CMCAS

En transmettant l'acte de décès, pour mise à jour des droits, modification du coefficient social : vacances, aides nationales (téléassistance, aide ménagère...) et aides locales.

Vous êtes ayant droit

Lors du décès de l'ouvrant droit, ses ayants droit continuent à bénéficier des Activités Sociales des IEG sous réserve que l'ouvrant droit ait déclaré être lié à lui par pacte civil de solidarité ou concubinage avant décès, jusqu'à ce que le ou la partenaire soit à nouveau engagé(e) dans de tels liens avec un tiers. L'ayant droit devient ouvrant droit.

→ La Camieg

Pour mise à jour des droits.

→ Énergie Mutuelle

Pour mise à jour du contrat si adhésion famille.

La résiliation du contrat prend effet immédiatement à la date du décès.

→ Solimut

Pour versement du capital décès.

LA CAMIEG

Vous êtes ouvrant droit

La Camieg verse à l'ouvrant droit une allocation de participation aux frais obsèques lors du décès d'un membre de la famille (le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, le concubin et les enfants âgés de 26 ans au plus ou atteints d'un handicap), sans condition de rattachement.

Vous êtes ayant droit

Lors du décès de l'ouvrant droit, ses ayants droit continuent à bénéficier de la couverture maladie et maternité Camieg pendant 1 an.

VOTRE PÈRE OU VOTRE MÈRE ÉTAIT AGENT DES IEG ?

LES ENFANTS ORPHELINS

→ **La Cnieg**

Les enfants orphelins deviennent ouvrants droit aux Activités Sociales et perçoivent une pension de la Cnieg jusqu'à leur 21 ans.

Au-delà de 21 ans, s'ils ne sont ni salariés, ni mariés, leur droits aux Activités Sociales peuvent être prolongés jusqu'au lendemain de leur 26^e anniversaire.

Les enfants orphelins handicapés de plus de 21 ans peuvent bénéficier de la pension d'orphelin, s'ils sont atteints, avant leur 21^e anniversaire d'une incapacité égale ou supérieure à 80% ou, à défaut, s'ils sont dans l'incapacité d'exercer une activité rémunérée du fait de leur handicap, ils peuvent également bénéficier de la pension de réversion.

→ **Le pôle RH d'appartenance**

L'enfant orphelin de père ou de mère ne pourra pas continuer à bénéficier du tarif agent. Il en est de même dans le cas de parents divorcés. Le signalement doit être fait au pôle RH d'appartenance. La démarche sera faite par le gestionnaire.

Pour toutes les démarches se référer aux pages 6 à 11.

LES ADRESSES UTILES

Les 2 antennes de la CMCAS Dauphiné Pays de Rhône

04 75 78 15 00

cmcas-175.accueilbeneficiaires@asmeg.org

Antenne de Saint-Martin-le-Vinoux

24 rue Louis Gagnière

38950 Saint-Martin-le-Vinoux

Du lundi au vendredi (fermée le jeudi)
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Antenne de Vienne

13 bd Pacatianus, 38200 Vienne

Du lundi au vendredi (fermée le jeudi)
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Cnieg

20 rue des Français Libres

CS 60415

44204 Nantes Cedex 2

Tél. : 02 40 84 01 84

Camieg

92011 Nanterre Cedex

Tél. : 08 06 06 93 00

Énergie Mutuelle

(Actifs)

45-49 rue Godot de Mauroy

75009 Paris

Tél. : 0969 324 646

Solimut

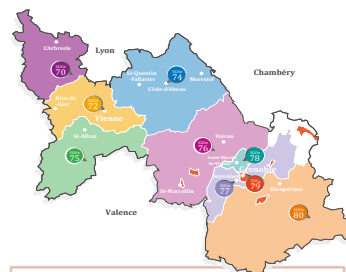
(Retraités)

Service CSMR - TSA 21123

06709 Saint-Laurent-du-Var Cedex

Tel. : 0184 980 980

LES SLVIE DE LA CMCAS



SLVIE 70

OUEST LYONNAIS

ENEDIS

435 avenue du Champs d'Asile
69210 L'Arbresle
slv70.cmcas175@asmeg.org

SLVIE 72

VIENNE CNR

ENEDIS

7 boulevard Pacatianus
38200 Vienne
cmcas-175.accueilbeneficiaires@asmeg.org

SLVIE 74

NORD ISÈRE

ENEDIS-GRDF

5 rue du Creuzat
38081 L'Isle-d'Abeau
slv74.cmcas175@asmeg.org

SLVIE 75

SECTEUR SUD

EDF-CNPE de Saint-Alban
BP 31

38550 Saint-Maurice-l'Exil
slv75@edf.fr

SLVIE 76

VOIRONNAIS ROYANNAIS

ENEDIS-GRDF

45 boulevard F. Roosevelt
38500 Voiron
slv76.cmcas175@asmeg.org

SLVIE 77

GRÉSIVAUDAN GRENOBLE AGGLO

ENEDIS-GRDF

44 avenue de la République
38170 Seyssinet-Pariset
slv77.cmcas175@asmeg.org

SLVIE 78

POLE EDF HYDRAULIQUE

PH3 R0

134 rue de l'Etang
38950 Saint-Martin-le-Vinoux
hydro-slv78@edf.fr

SLVIE 79

GEG

49 rue Félix Esclangon
38000 Grenoble
slv79@geg.fr

SLVIE 80

SUD ISÈRE

cmcas-175.accueilbeneficiaires@asmeg.org

LE GLOSSAIRE

AGIRA

Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance

APA

Allocation personnalisée d'autonomie

CAMIEG

Caisse d'assurance maladie des Industries électriques et gazières

CARSAT

Caisse d'assurance retraite et santé du travail

CCAS

Caisse centrale d'Activités Sociales du personnel des IEG

CMCAS

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale

CNIEG

Caisse nationale des Industries électriques et gazières (retraite)

CNP

Caisse nationale de prévoyance

CPAM

Caisse primaire d'assurance maladie

CRAM

Caisse régionale d'assurance maladie

IDCP

Invalidité décès complément prestations

IEG

Industries électriques et gazières

MSA

Mutualité sociale agricole

ÉNERGIE
MUTUELLE

Mutuelle des Industries électriques et gazières pour les actifs

SOLIMUT

Mutuelle des Industries électriques et gazières pour les retraités

PACS

Pacte civil de solidarité

QUATREM

Société d'assurances spécialisée dans l'assurance collective

SLVie

Section locale de vie

LES LIENS UTILES

→ **CMCAS Dauphiné Pays de Rhône - 04 75 78 15 00**

www.dauphine-paysderhone.cmcas.com

→ **CAMIEG - 08 06 06 93 00**

www.camieg.fr

→ **QUATREM - 0 811 744 444**

www.courtage.malakoffmederic.com

→ **CNIEG - 02 40 84 01 84**

www.cnieg.fr

→ **CNP - 01 42 18 88 88**

www.cnp.fr

→ **ÉNERGIE MUTUELLE - 09 69 32 37 37**

www.energiemutuelle.fr

→ **SOLIMUT - 0184 980 980**

www.solimut-mutuelle.fr

→ **IDCP - 0184 980 980**

Connectez-vous sur votre espace personnel du site ccas.fr / Assurance / IDCP

→ **CONTRAT DÉPENDANCE - 0184 980 980**

Connectez-vous sur votre espace personnel du site ccas.fr / Assurance / dépendance

EXEMPLES DE LETTRES TYPES

Retrouvez d'autres lettres types sur le site :
www.servicesfuneraires.fr/les_lettres_types_administratives

POUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

À....., le

Madame, Monsieur,

Suite au décès de M. / Mme..... (lien de parenté), survenu le....., je procède aux démarches et formalités qui m'incombent.

Le(s) numéro(s) de compte de la personne défunte : N°

À ces fins, je vous prie de trouver une copie de l'acte de décès et je vous demande de :
(faire une sélection dans la liste ci-dessous)

- Bloquer le(s) compte(s)
- Ne pas autoriser l'accès au coffre
- M'informer des formalités à accomplir pour solder le(s) compte(s)
- M'informer des formalités à accomplir pour avoir accès au coffre
- M'envoyer la liste des avoirs du défunt
- Me communiquer les soldes du (des) compte(s) référencé(s) ci-dessus afin de pouvoir établir la « Déclaration de succession ».
- Prendre contact avec Maître, adresse....., notaire en charge de la succession.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

- Mes coordonnées (nom et prénom, adresse et téléphone) :
- Pièce jointe : une copie de l'acte de décès

EXEMPLES DE LETTRES TYPES

POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL (POUR LES TITULAIRES DE L'APA)

À....., le

Objet : déclaration de décès

Madame, Monsieur,

Suite au décès de M. / Mme (lien de parenté), survenu le....., je procède aux démarches et formalités qui m'incombent.

Je vous serais obligé de m'accuser réception de cette lettre et de m'indiquer les éventuelles démarches qui me restent à accomplir vis-à-vis de l'administration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

- Mes coordonnées (nom et prénom, adresse et téléphone) :

- Pièce jointe : une copie de l'acte de décès

EXEMPLES DE LETTRES TYPES

POUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

À....., le

Madame, Monsieur,

Suite au décès de M. / Mme (lien de parenté), survenu le....., je procède aux démarches et formalités qui m'incombent.

Le(s) numéro(s) de compte de la personne défunte : N°.....

À ces fins, je vous prie de trouver une copie de l'acte de décès et je vous demande de bien vouloir (selon le cas)

- Transférer les contrats ci-dessous références au nom de M. / Mme adresse, les garanties souscrites restent inchangées.
- Prendre note que l'adresse et le mode de facturation ne changent pas.
- Changer le mode de règlement par un prélèvement automatique (soit un règlement à réception de la facture).
- Adresser la facturation à l'adresse suivante :
- Stopper vos prélèvements, le compte de la personne défunte étant bloqué.
- Résilier le(s) contrat(s) ci-dessous référencé(s), en date du
- Noter le changement de propriétaire du véhicule (marque et numéro d'immatriculation). À partir de ce jour, M. / Mme est le nouveau conducteur habituel.
- Vous mettre en rapport avec Maître, adresse....., notaire en charge de la succession, afin d'effectuer le suivi de ce dossier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

- Numéro de police :
- Numéro de sociétaire :
- Mes coordonnées (nom et prénom, adresse et téléphone) :
- Pièces jointes : une copie de l'acte de décès, la (les) photocopie(s) du (des) contrat(s), éventuellement un RIB.

EXEMPLES DE LETTRES TYPES

POUR LES SERVICES ABONNEMENTS

À....., le

Madame, Monsieur,

Suite au décès de M. / Mme (lien de parenté), survenu le....., je procède aux démarches et formalités qui m'incombent.

À ces fins, je vous prie de trouver sous ce pli une copie de l'acte de décès et je vous demande de résilier l'abonnement ci-dessous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

- Mes coordonnées (nom et prénom, adresse et téléphone) :

- Pièces jointes : une copie de l'acte de décès, le numéro de contrat, la photocopie de l'abonnement.

MES NOTES

A large rectangular area with a dashed border, containing 20 horizontal dotted lines for writing notes.



24 rue Louis Gagnière
38950 Saint-Martin-le-Vinoux
04 75 78 15 00
cmcas-175.accueilbeneficiaires@asmeg.org
dauphine-paysderhone.cmcas.com
f CMCAS DPR
